

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 05 mars 2026 à 9 h 30

Délibération n°2026/03/06

Date de la convocation	26 février 2026
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	13
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	3
Nombre de membres sans voix délibérative présents	1
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	4

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET et Patricia POUBLANC ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT et Rémi NICOLAS ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;
Monsieur Antoine GIL ;

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR ;

Membres sans voix délibérative présents :

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières) ;

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET, Audrey RANC (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Martine REARD ;
Messieurs Eric PEREDES (pouvoir à Frédéric COURRENT) et Georges VIERNE (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

Collège des familles et associations :

Madame Céline ROSZCZKA (pouvoir à Chantal BOURNETON) ;
Monsieur Alain BLASCO (pouvoir à Caroline ALLARY) ;

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard) ;
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale) ;
Monsieur Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce) ;
Monsieur Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédénon) ;

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT ;

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué ;

Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du GARD Tourisme Social, Solidaire et Durable

Rapportrice : *Caroline ALLARY*

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONFORMEMENT à l'enjeu 7 du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité 2023-2028 (STDLA) « **Développer un tourisme pour tous, local et de proximité** » et l'action 7-1 « **Encourager le tourisme local, social et solidaire** », en complément des dispositifs existants et du « Pacte pour les Gardois » ;

CONSIDERANT l'appel à projet 2026 du Conseil Départemental du Gard « Tourisme social, solidaire et durable », a pour objet de soutenir des initiatives portées par des collectivités et/ou des associations du tourisme et/ou du social afin de proposer des actions favorisant des séjours touristiques adaptés aux gardoises et gardois en difficulté ;

2. Eléments de contexte

Bénéficier de vacances et de loisirs est un des droits qui reste encore parfois inaccessible pour nos concitoyens selon leur situation sociale, économique, de santé...

L'objectif est de favoriser l'émergence de séjours touristiques durables, sociaux et solidaires, à vocation sociale, sportive, citoyenne, culturelle et/ou historique, patrimoniale hors juillet/août.

Les projets soumis doivent avoir pour ambition de soutenir l'attractivité touristique afin de faire du Gard un territoire d'accueil exemplaire :

- ✓ En mettant en valeur **le patrimoine local** ;
- ✓ En développant **une offre touristique de qualité accessible à tous** (dont aussi les plus fragiles) ;
- ✓ En favorisant **l'accès à la culture, à l'histoire et à la mémoire de nos terroirs**.

De manière transversale, les projets proposés devront être soucieux de leur empreinte écologique en protégeant l'environnement local et préservant les équilibres des écosystèmes.

Le projet « *Week-end famille* » s'inscrit pleinement dans une démarche correspondant à l'appel à projet : *Tourisme social, solidaire et durable*. En effet, ce séjour favorise l'accès aux vacances pour les familles du territoire, parfois ne pouvant pas se le permettre, pour des raisons économiques, sociales ou familiales. Il vise à permettre à chacun de partir, de se retrouver et de vivre un moment en dehors des contraintes du quotidien, dans un cadre accessible, sécurisé, collectif et porteur de valeurs de solidarité.

À travers les activités ludiques, éducatives et coopératives, le projet vise à renforcer le lien parent-enfant et à encourager la solidarité entre les familles. Les animations proposées favorisent l'écoute, l'expression des émotions, la communication et la coopération. Des activités collectives telles que des jeux de collaboration, des activités sportives en famille ou des temps de découverte sont mises en place afin de valoriser l'entraide, le partage et la participation de tous.

Le projet est co-construit avec les familles dès sa phase de préparation, dans une démarche active et de pouvoir d'agir. Elles ont fait le choix de se tourner vers un **séjour NATURE du 12 au 14 juin 2026**, dans un camping situé dans la région de Aiguèze. Le trajet du week-end se fera avec un de nos minibus et du covoiturage.

Au programme :

- ✓ Visite ludique agrémentée d'énigmes afin de mieux découvrir ce village médiéval classé parmi les plus beaux villages de France ;
- ✓ Exploration d'une grotte complétée par une activité écocitoyenne de sensibilisation à la nature
- ✓ Activités et œuvres créatives ;
- ✓ Détente.

3. Incidence financière

Ce week-end famille se déroulera du 12 au 14 juin 2026.

Les charges et produits seront inscrits au budget général 2026.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **APPROUVE** la mise en œuvre de ce projet ;

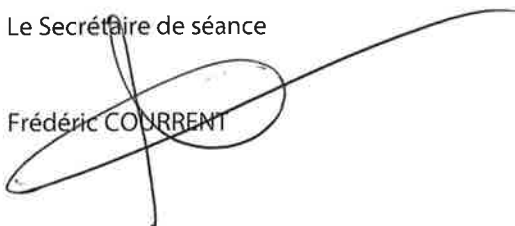
Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard.

5. Annexes

- ✓ Dossier 2026 déposé
- ✓ Appel à projet CD 30

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT



Président de Séance

Remi NICOLAS



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS

Président du Centre Social ESCAL





Récapitulatif de votre demande d'aide
2026 - WEEK-END FAMILLES

TRANSMISE

le 11/02/2026 17:30 (Europe/Paris)
par Madame Stephanie SOLIGNAC (ssolignac@escal.asso.fr)

Conseil départemental du Gard

Informations générales

Référence : **00007408**

Année : **2026**

Intitulé de la demande : **WEEK-END FAMILLES**

Thématique : **Développement territorial**

Sous-thématique : **Tourisme**

Première demande ou renouvellement ? : **Première demande**

Montant de la subvention demandée au CD30 : **4 000,00 €**

Votre tiers

Identification

 **CENTRE SOCIAL ESCAL**

SIRET : **930043245 00016**

Je représente un(e) : **Autres établissements publics**

NAF : **88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.**

 **ESCAL**
7t Rue des Cévennes
30320 MARGUERITTES
FRANCE

 **04 66 75 28 97**


 **ssolignac@escal.asso.fr**

Représentant

 **Monsieur Rémi NICOLAS**

Président

Représentant légal

 **ESCAL**
7t Rue des Cévennes
30320 MARGUERITTES
FRANCE

 **04 66 75 28 97**

 **contact.epa@escal.fr**

Informations complémentaires

Coordonnées

Coordonnées complémentaires de la structure

Téléphone de la structure (standard) : **04 66 75 28 97**

Mail de la structure (accueil général) : **contact.epa@escal.fr**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 030-930043245-20260305-DEL_2026_03_06-DE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 030-930043245-20260305-DEL_2026_03_06-DE

Votre dossier

Localisation(s) du dossier

Cantons - Communes

↳ MARGUERITTES

↳ MARGUERITTES

↳ REDESSAN

↳ BEZOUCE

↳ LEDENON

↳ CABRIERES

↳ SAINT GERVASY

Référent du dossier

Cochez " non " si vous effectuez la saisie de la demande mais que vous n'êtes pas la personne en charge du suivi opérationnel du projet. Ces informations complémentaires permettront à la collectivité de joindre la personne pouvant répondre à des questions précises sur la réalisation effective du projet.

Informations sur le référent du dossier

Êtes vous le référent du dossier ? : **Oui**

Habilitation du demandeur

Représentant légal

Êtes vous le représentant légal de la structure ? : **Oui**

Quelle est votre fonction ? : **Directeur**

Description de la demande

Type d'aide sollicitée

Quel type d'aide sollicitez-vous ? : **Fonctionnement**

Précisez la nature de l'aide : **Aide au projet**

Description synthétique de la demande :

Le projet séjour familles s'inscrit pleinement dans une démarche correspondant à l'appel à projet : Tourisme social, solidaire et durable. En effet, ce séjour favorise l'accès aux vacances pour les familles du territoire, parfois ne pouvant pas se le permettre, pour des raisons économiques, sociales ou familiales. Il vise à permettre à chacun de partir, de se retrouver et de vivre un moment en dehors des contraintes du quotidien, dans un cadre accessible, sécurisé, collectif et porteur de valeurs de solidarité.

Le projet est co-construit avec les familles dès sa phase de préparation, dans une logique de participation active et de pouvoir d'agir. Les familles sont associées aux choix concernant le lieu d'hébergement, les repas, les activités et l'organisation générale du séjour. Cette démarche participative permet de prendre en compte les besoins, les envies

et les contraintes de chacun, tout en favorisant l'implication des familles. Également, le bilan réalisé les années passées nous permet de faire le point sur les attentes de chacun. Ces temps de préparation collective sont notamment l'occasion de créer du lien entre les familles, de favoriser la mixité sociale et de repérer les besoins afin d'adapter au mieux les objectifs éducatifs et sociaux du séjour.

Cette année, les familles ont fait le choix de se tourner vers un séjour NATURE du 12 au 14 juin 2026.

Pour cela, nous nous sommes orientés vers un camping en pleine nature dans la région de Aiguèze. Perché en haut d'une falaise, le village d'Aiguèze, surplombe les gorges de l'Ardèche. En plus de la richesse de son patrimoine, il offre également l'opportunité de pratiquer diverses activités. Le samedi matin, nous débuterons par une visite ludique agrémentée d'énigmes afin de mieux découvrir ce village médiéval classé parmi les plus beaux villages de France. Après le déjeuner, nous irons explorer une grotte pour faire découvrir aux familles un site naturel et nous compléterons l'aventure en créant une activité éco-citoyenneté pour sensibiliser les adultes et enfants sur l'importance de préserver les sites naturels. La journée du dimanche commencera par une activité créative où les familles réaliseront une œuvre qui illustrera selon eux le week-end. Cette œuvre sera présentée au bilan réalisé au Centre Social. Nous profiterons également de la plage de Saint-Martin d'Ardèche, située au pied du camping, pour nous rafraîchir et profiter d'un moment de détente en famille. Le trajet du week-end se fera avec un de nos mini-bus et du covoiturage.

À travers les activités ludiques, éducatives et coopératives, le projet vise à renforcer le lien parent-enfant et à encourager la solidarité entre les familles. Les animations proposées favorisent l'écoute, l'expression des émotions, la communication et la coopération. Des activités collectives telles que des jeux de collaboration, des activités sportives en famille ou des temps de découverte sont mises en place afin de valoriser l'entraide, le partage et la participation de tous.

Informations complémentaires fonctionnement

Public concerné : **Parents (parents isolés, familles monoparentales, couples parentaux) Enfants/jeunes de la petite enfance à l'adolescence Grands-parents et membres de la famille élargie, dans une logique intergénérationnelle Les familles peuvent avoir des situations sociales variées (actifs, demandeurs d'emploi, familles en situation de précarité). Certaines familles peuvent rencontrer Des difficultés dans l'exercice de la parentalité Un isolement social Des difficultés dans les domaines de la vie quotidienne**

Nombre approximatif de participants, de bénéficiaires : **35**

Date de début de réalisation : **12/06/2026**

Date de fin de réalisation : **14/06/2026**

Durée prévisionnelle : **3 jours**

Moyens mis en œuvre par la structure :

Le Centre Social mobilise différents moyens humains, matériels, financiers et organisationnels afin d'assurer le bon déroulement du séjour et le bien-être des familles.

Moyens humains : Équipe d'animation qualifiée (référentes familles et responsable famille - adultes seniors)

Moyens matériels : Hébergement adapté aux familles et à la vie en collectivité ; Matériel

pédagogique et ludique (jeux, supports d'activités, matériel sportif)

Mini bus pour le déplacement

Moyens financiers : Budget dédié au séjour avec le soutien des aides financières

Moyens organisationnels : Réunion de coconstruction avec les familles ; Temps de préparation pour les professionnels (planification du séjour, appel à projet ...)

Moyens de communication :

La communication autour du séjour familles est réalisée grâce à différents outils de communication :

- Diffusion du programme au sein du Centre Social avec un flyer
- Affichage dans les lieux de vie fréquentés par les familles (écoles, ALSH, médiathèque, partenaires associatifs ...)
- Communication numérique (site internet, réseaux sociaux, mailing, groupe WhatsApp)
- Information directe auprès des familles lors des accueils, des animations et via la démarche d'aller-vers
- Diffusion dans le journal " ESCAL INFO " distribué dans toutes les boites à lettres des communes du territoire.

Le comité des parents joue un rôle essentiel dans la promotion de l'événement, en relayant l'information auprès d'autres familles et en participant à la mobilisation du public.

Méthodes et indicateurs d'évaluation :

Les indicateurs d'évaluation : - Le nombre de participants - Le nombre d'ateliers proposés - La satisfaction du public - La participation active du public lors des séances - Les propositions des participants - Les interactions entre les familles

Grâce à différentes méthodes : - Bilan de fin d'ateliers - Témoignages des familles - Témoignages des intervenants - Rapport d'activité annuel

Budget prévisionnel du projet

Millésime : **Année 2026**

Dépenses

		Coût prévu
60- Achats		2 000,00 €
Autres (précisez la nature des dépenses)	TTC	2 000,00 €
61- Services extérieurs		1 500,00 €
Locations	TTC	1 500,00 €
62- Autres services extérieurs		150,00 €

		Coût prévu
Déplacements, missions et réceptions	TTC	150,00 €
64- Charges du personnel		1 758,00 €
Rémunérations du personnel	TTC	1 758,00 €

Recettes

	Financement prévu
70- RESSOURCES PROPRES	1 408,00 €
Recette des activités	1 408,00 €
74- Subventions d'exploitation	4 000,00 €
Conseil départemental du Gard	4 000,00 €

TOTAL DEPENSES : 5 408,00 € TTC**TOTAL RECETTES : 5 408,00 €**

Domiciliation bancaire

 **EPA CENTRE SOCIAL ESCAL**

SEPA

IBAN : **FR2XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX080**

BIC : **BDFEFRPPCCT**

Relevé d'identité bancaire : **RIB - EPA Centre Social ESCAL.pdf**

 **04/02/2026 15:15 (Europe/Paris) (10.97 Ko)**

Pièces à joindre

Délibération ou décision exécutoire relative au projet

Justifiez du passage au contrôle de légalité de la Préfecture pour que votre document soit exécutoire

 **Siren.pdf (240.64 Ko)**

11/02/2026 17:22
(Europe/Paris)

Contact

Nom du service en charge du dispositif : **SICS - Service Instruction et Contrôle des Subventions**

Adresse de messagerie du service en charge du dispositif : **aidescd30@gard.fr**

Téléphone du service en charge du dispositif : **04 66 76 79 90**



APPEL A PROJETS 2026 TOURISME SOCIAL, SOLIDAIRE ET DURABLE



Contexte

Bénéficier de vacances et de loisirs est un des droits qui reste encore parfois inaccessible pour nos concitoyens selon leur situation sociale, économique, de santé...

Conformément à l'**enjeu 7** du Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité 2023-2028 (STDLA) « **Développer un tourisme pour tous, local et de proximité** » et l'**action 7-1** « **Encourager le tourisme local, social et solidaire** », en complément des dispositifs existants et du « Pacte pour les Gardois », le Département du Gard souhaite soutenir à travers cet appel à projet (AAP) des initiatives portées par des collectivités et/ou des associations du tourisme et/ou du social afin de proposer des actions favorisant des séjours touristiques adaptés aux gardoises et gardois en difficulté.

Objectifs et types de projets :

L'objectif est de favoriser l'émergence de séjours touristiques durables, sociaux et solidaires, à vocation sociale, sportive, citoyenne, culturelle et/ou historique, patrimoniale hors juillet/août.

Les projets soumis doivent avoir pour ambition de soutenir l'attractivité touristique afin de faire du Gard un territoire d'accueil exemplaire :

- En mettant en valeur le **patrimoine local**,
- En développant **une offre touristique de qualité accessible à tous** (dont aussi les plus fragiles),
- En favorisant **l'accès à la culture, à l'histoire et à la mémoire de nos terroirs**.

De manière transversale, les projets proposés devront être soucieux de leur empreinte écologique en protégeant l'environnement local et préservant les équilibres des écosystèmes (ex : mobilités douces).



Porteurs de projets éligibles

- Communes ou groupement de communes,
- Associations.

Bénéficiaires finaux sont les gardoises et gardois en difficulté soit :

- Familles en situation de précarité,
- Salariés en insertion,
- Bénéficiaires du RSA,
- Enfants et jeunes protégés,
- Personnes âgées dépendantes et leurs aidants,
- Travailleurs handicapés,
- Habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- Personnes victimes de violences etc.

Projets éligibles

- **1 seul séjour par porteur de projet** sur l'année 2026
- Type de projets attendus : **séjours thématiques** (ex : déconnection numérique, intergénérationnel, eau, climat, alimentation...), incluant l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs, une action citoyenne et le transport...
- Public bénéficiaire : **uniquement des gardoises et des gardois**
- Lieu du séjour : **uniquement sur le territoire gardois**
- Durée du séjour : **minimum 2 jours/1 nuit et maximum 5 jours/4 nuits** (divisible en 2 périodes selon les contraintes calendaires)
- Hébergement gratuit chez l'habitant possible
- Période concernée : **hors juillet / août** (très haute saison)



Le séjour proposé devra obligatoirement considérer les 4 critères suivants :

1. Découverte d'au moins un site patrimonial, culturel et/ou historique.
2. Découverte d'au moins un site naturel.
3. Activité d'éco-citoyenneté réalisée par les bénéficiaires du séjour à l'avantage du collectif ou envers des publics touristiques.
4. Activité créative (ex : interview découverte d'un métier, vis ma vie, recherches historiques, dispositif d'auto-financement, projet intercommunaux, inter-quartiers, inter-associatif, transports doux collectif...).



Dépenses éligibles :

- **dépenses de fonctionnement** (TTC) directement liées à la mise en œuvre de l'opération
- montant éligible des **frais de personnel sera plafonné à 1 000,00 €** (la somme étant incluse dans le plafond de la subvention)
- **plafond maximal de la subvention fixé à 4 000,00 €.**

Modalités de sélection des projets :

- **Respect du cahier des charges** de l'appel à projets,
- **Coût de l'action et corrélation avec la qualité de l'opération**, cohérence entre les moyens mis en œuvre et les objectifs définis,
- Inscription dans **une démarche de développement durable**, prenant en compte l'impact environnemental/social du projet,
- Favoriser **les rencontres entre touristes et acteurs locaux** (associations, producteurs, artisans etc.),
- Accessibilité aux **publics les plus éloignés de l'offre touristique**,
- Impact du projet en termes de **création de valeur ajoutée, d'emploi ou d'attractivité pour le département**,

Les porteurs de projets s'engagent à respecter toutes les obligations légales liées à la réalisation du projet.



Recommandation pour organiser le séjour :

- Contact auprès des acteurs incontournables pour développer des visites journalières de découvertes touristiques, patrimoniales, gustatives ou de savoir-faire comme les offices de tourisme, le Club des sites et Détours et savoir-faire.
- Collaboration active auprès de l'agence Gard Tourisme, opérateur touristique du Conseil départemental, pour l'organisation du séjour (recherche d'hébergement, d'activités, de visites, de dégustation, marque le Gard, Militant du Goût,
- Consultation les archives départementales, le réseau des bibliothèques pour préparer en amont son séjour.

Sites Web utiles :

- Club des sites : <https://sites-touristiques-gard.fr/>
- Détours et savoir-faire : <https://www.detours-savoir-faire.fr/>
- Militant du goût: <https://militantdugout.gard.fr/decouvrez/les-5-sites-remarquables-du-gout-du-gard.html>
- Gard Tourisme : [Gard Tourisme | Vacances et séjours dans le Gard \(tourismegard.com\)](https://www.gard-tourisme.com/)



Dispositions générales :

- Les dossiers éligibles pour les séjours annuels 2026 doivent être déposés **au plus tard le 11 février 2026**.
- Le financement des projets sélectionnés s'effectuera par la voie d'une subvention votée par le Conseil départemental lors de la Commission Permanente du **17 avril**. A l'issue de ce vote, les porteurs de projets seront informés des suites données à leur demande.
- La mise en paiement de la subvention s'effectuera à l'issue de l'action sur demande de versement accompagnée de tous les documents justifiant de la bonne exécution du projet (bilan final, bilan financier, état récapitulatif des factures, factures acquittées). Le montant final de la subvention sera ajusté en fonction des dépenses éligibles réellement effectuées et justifiées.

Régime d'intervention :

- La subvention accordée par le Conseil départemental **sera plafonnée à 50%**, avec un montant maximum octroyé à **hauteur de 4 000 €**.

Le plan de financement devra prévoir un **autofinancement d'au moins 20%**.

Les porteurs de projet sont encouragés à faire appel à d'autres sources de financements et de partenariats publics ou privés. Le plan de financement proposé devra faire apparaître le soutien départemental sollicité ainsi que les aides demandées et/ou obtenues des autres partenaires financeurs.

Nature du projet	Autofinancement Obligatoire	Taux de la subvention maximal	Plafond subvention du Département	Plafond frais du personnel engagé dans l'action *
Séjour thématique social, solidaire et durable	20%	50%	4 000 €	1 000 €

*inclus dans le plafond maximal de la subvention fixé à 4 000,00 euros.



Dossier de candidature seront instruits sur la base des éléments suivants :

- Descriptif précis du projet répondant aux objectifs précités,
- Descriptif des publics ciblés (niveau de difficulté, statut...),
- Budget prévisionnel du projet,
- Tout document permettant de justifier des compétences du porteur de projet dans le domaine, de sa connaissance du public ciblé,
- Liste nominative des personnes mobilisées par le porteur de projet pour la mise en œuvre des activités constitutives de l'opération et description de leur qualité professionnelle.

Les candidatures doivent être constituées sous la forme d'un dossier unique de demande de subvention accessible depuis le portail Internet Subventions Gard <https://aidescd30.gard.fr>.

Ce dossier dûment rempli, signé et complété des pièces administratives et juridiques requises, doit être soumis selon le calendrier suivant :

- **Pour les séjours annuels de 2026 : au plus tard le 11 février 2026 (vote prévu à la commission permanente du 17 avril, conseillé de prévoir les séjours après cette date)**

Une copie du dossier au format numérique devra également être envoyée à l'adresse suivante : tourisme@gard.fr et pour les porteurs en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) merci de transmettre votre projet à votre référent.



MERCI



[▶ GARD.FR](https://gard.fr)